



À la Une

Les Actualités (p2)
Rétrospective (p3)
Elections (p5)
L'agenda (p6)
Vie Administrative (p7)



Votre Mairie



Le Mot du Maire



C'est reparti pour une nouvelle année scolaire. Ce qui veut dire que pour la majorité d'entre nous, les vacances sont terminées. Bonne reprise et bon courage pour celles et ceux qui travaillent. L'équipe municipale et notre secrétaire de mairie restent mobilisés pour répondre à vos attentes, nous sommes à votre écoute.

4 Chemin des Sources
91580 Souzy-la-Briche

☎ 01 60 80 36 25

✉ mairie@souzylabriche.fr

🌐 <https://www.souzylabriche.fr>

Comme tous les ans, la rentrée signifie fin septembre la journée thématique organisée par la communauté de communes et la « rando-nocturne », début octobre, concoctée par le Comité des fêtes.

Deux incontournables à ne pas manquer.

Accueil du public :

Mardi : 15h - 19h
Jeudi : 10h - 12h
Vendredi : 10h - 12h

Vous pouvez être informés en temps réel en téléchargeant l'application gratuite « campagnol » sur votre smartphone. (pas d'inscription, pas de cookies, pas de pub).

Vous retrouverez ce petit journal ainsi que les précédents sur notre site internet. 🌐

Vie de la Commune

Du changement dans l'organisation du Conseil municipal.



Suite à sa démission au poste de 3^{ème} adjointe, Madame Stéphanie Dauphin (à gauche) reste conseillère municipale, elle est remplacée par Madame Tatigney, qui a été élue à l'unanimité lors du Conseil municipal du 5 août. Merci à Stéphanie pour son action efficace en tant qu'adjointe et félicitation à Marlène qui à n'en pas douter va s'investir sans compter dans ses nouvelles responsabilités.



Projet de rénovation de la Mairie

Lancé en novembre 2024, nous sommes toujours en phase avant-projet. Un diagnostic technique a été réalisé (sorte d'état des lieux et liste travaux à envisager), suivi d'un audit énergétique qui va nous guider dans la détermination des points à privilégier pour réaliser des économies d'énergie.

Nous passons donc maintenant à la phase deux qui consiste à réaliser l'élaboration du projet, réalisation des plans et du dossier de permis de construire, création des dossiers d'appel d'offres. Ainsi, la prochaine équipe municipale pourra si elle le souhaite, passer en phase réalisation totale, partielle ou pas.

Pour rappel, il s'agirait de réaliser une isolation des murs par l'extérieur, de réduire la surface vitrée et de changer les baies qui ne sont plus hermétiques. Faire un complément d'isolation de la toiture par l'intérieur et de changer le système de chauffage par un autre de plus efficace et de moins énergivore. Poser un plancher au-dessus de la salle des fêtes pour réduire le volume à chauffer et passer en éclairage LED.

Un gros projet pour une petite commune comme la nôtre qui va nous imposer de trouver des subventions à hauteur de 70% (à minima) ce qui à ce jour, est tout à fait envisageable. La Région et le Département seront sollicités dès que nous aurons une estimation des coûts globaux. Nous demanderons également l'aide de la Sous-préfecture pour nous accompagner.



EXISTANT



PROJET

Antenne 4G

Comme vous le savez, ce projet d'installer une antenne 4G sur Souzy qui se trouve en zone dite « blanche » date de 2021. Se sont succédés depuis des techniciens, des ingénieurs, des entreprises mandatés par SFR en charge de nous désenclaver. Le but étant de trouver une parcelle de terrain susceptible d'offrir une couverture satisfaisante de notre territoire. Notre village étant situé en site inscrit car la chapelle située dans le domaine dédié au Premier Ministre et classée monument historique et les terres entourant le village sont en site classé, du fait du classement de la Vallée.

Les services de l'Etat (Architecte des Bâtiments de France et la Commission des sites) s'opposent à notre souhait d'installer cette antenne en lisière de bois derrière l'église (parcelle en site classée) et nous proposent de la mettre au fond du parc de la Mairie (parcelle en site inscrit), d'où la pétition que vous avez été nombreux à signer... ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'hésitez pas à venir en mairie pour le faire.

Le 5 août, le Sous-préfet est venu sur place se rendre compte de l'impact que pourrait avoir ce dispositif suivant l'implantation choisie, des études complémentaires ont été demandées à SFR et une réunion en Sous-préfecture se tiendra normalement courant septembre pour une décision finale.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données à cette affaire.

La fête des voisins du 7 juin

Rétrospective

Près de 50 personnes réunies à cette occasion pour vivre un moment convivial et se régaler d'un petit cochon de 30 kg cuit à la broche.

Chacun avait amené une entrée, un plat ou un dessert.

Le Kir traditionnel était offert par la Mairie.

Malgré un temps incertain, d'où l'installation des barnums, nous avons été épargnés par la pluie, ce qui a permis aux enfants de profiter des structures gonflables mises à disposition gracieusement par une famille.

Un grand merci à Rémy, Kévin et Nicolas qui depuis 6 heures du matin étaient à pied d'œuvre pour démarrer la cuisson et un grand bravo à Vicente qui a travaillé toute la semaine pour réaliser ce magnifique tournebroche que nous réutiliserons sans aucun doute.



Festi'Vallée 25^{ème} édition

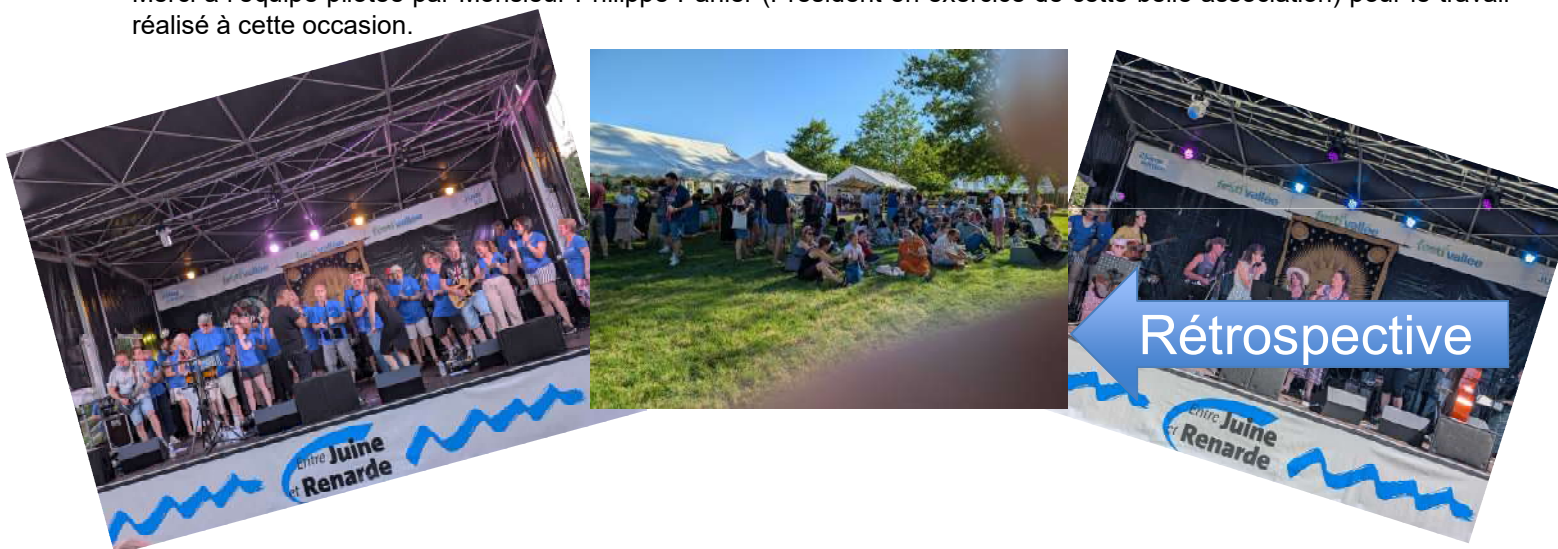
Festi'Vallée est une association loi 1901 dont le siège est à Souzy-la-Briche depuis son origine, puisque ses créateurs (Antoine Boudie accompagné de son père et de quelques autres personnes) habitaient notre Village.

L'objectif de cette association était pour faire suite à l'inter-villages, d'animer notre vallée tout en permettant à des groupes de tous niveaux de s'exprimer sur une scène face à un public qui depuis le début, est resté fidèle et nombreux notamment lors du dernier week-end de juin pour assister à ce petit festival.

Tous les ans, c'est près de 3 à 400 personnes qui viennent passer un moment musical en famille et manger une saucisse frites, des crudités ...

L'édition 2025 a enregistré une affluence record et sur le plan de la qualité musicale, ne nous a pas déçu.

Merci à l'équipe pilotée par Monsieur Philippe Panier (Président en exercice de cette belle association) pour le travail réalisé à cette occasion.



Le 6 août, la CCEJR animait Souzy

Séance de théâtre en plein air organisée par la Communauté de communes. Ce spectacle destiné aux enfants de 4 ans et plus (La plante Magique du professeur Hortus) joué par la compagnie Hortus a captivé le jeune public présent. Les acteurs ont entraînés les enfants dans une aventure scientifique pleine de surprises.

C'est pas moins de 43 enfants qui ont pu bénéficier de cette pièce de théâtre interactive faisant appel à l'imagination de nos jeunes. Une réussite donc, à renouveler sans aucun doute.



MARS 2026 : Elections municipales, ce qui change.

Les conséquences de cette réforme sont substantielles : 24 726 communes françaises, soit 71% d'entre elles, sont concernées par la modification de ce mode de scrutin. Autant d'administrations locales qui devront adapter leurs procédures électorales, mais aussi sensibiliser les électeurs à ce nouveau mode de scrutin.

Harmonisation du mode de scrutin :

le scrutin devient proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

- Le premier tour : la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les sièges restants sont répartis proportionnellement selon la règle de la plus forte moyenne, entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (C. élect., art. L. 262).

- Le second tour (si nécessaire) : organisé si aucune liste n'obtient la majorité absolue. Il est ouvert aux listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages. La répartition des sièges suit les mêmes règles que ci-dessus.

Dépôt obligatoire de listes : désormais, toutes les candidatures doivent être présentées sous forme de listes complètes et fixes. Les candidatures isolées ne sont plus admises.

Obligation de parité : les listes doivent être strictement paritaires, avec une alternance homme/femme, à partir de la tête de liste (C. élect., art. L.264).

Fin du panachage : le panachage est désormais interdit. Tout ajout, retrait ou modification d'un nom de la liste entraîne la nullité du bulletin (C. élect., art. L.260). L'ordre de présentation doit rester inchangé.

DES AJUSTEMENTS POUR LES PLUS PETITES COMMUNES

La constitution des listes pour les petites communes

Plusieurs élus ont fait part des difficultés d'application de cette réforme, notamment pour les plus petites communes rurales, dans lesquelles les candidatures sont peu nombreuses et la parité difficile à atteindre. En réponse à ces difficultés, la loi n° 2025-444 assouplit la constitution des listes, notamment par l'article 5 qui précise « le conseil municipal est réputé complet dès lors qu'il compte, à l'issue du renouvellement général du conseil municipal ou d'une élection complémentaire, au moins le nombre de membres fixé conformément au tableau ci-après :

Communes de moins de 100 habitants 5 membres

De 100 à 499 habitants 9 membres

De 500 à 999 habitants 13 membres

L'effectif théorique du Conseil municipal reste cependant respectivement de 7, 11 et 15 membres.

Dates : 15 et 22 mars 2026

Espaces sans tabac



Depuis le premier juillet 2025, une nouvelle mesure de santé publique est entrée en vigueur partout en France : les plages, les jardins publics, les abords des écoles, les abribus et les équipements sportifs deviennent des espaces sans tabac.

Cette décision prise au niveau national, vise à protéger les enfants et les adolescents des effets nocifs du tabagisme passif, mais aussi à dénormaliser l'acte de fumer dans l'espace public. Les collèges et lycées sont également concernés, afin d'éviter que les jeunes ne s'habituent à voir leurs camarades ou des adultes fumer à proximité immédiate de leur établissement.

Cette interdiction ne s'applique pas aux terrasses de café ni aux cigarettes électroniques, qui restent autorisées dans ces espaces, sauf mention contraire.

Toute personne contrevenant à cette règle s'expose à une contravention de 4^{ème} classe, soit une amende de 135€.



AGENDA



Journée thématique CCEJR

Samedi 27 septembre à
Boissy-Sous-St-Yon dès 11h



Rando nocturne

Samedi 4 octobre 18h30

Du nouveau sur la collecte des déchets

Collecte à ce jour

Ordures ménagères : mardi

Déchets recyclables : vendredi

Déchets végétaux : jeudi semaine paire

Collecte au 1er septembre 2025

Ordures ménagères : vendredi

Déchets recyclables : lundi

Déchets végétaux : mercredi semaine paire

Modification de l'arrêté municipal sur le bruit.

Article 1 : Les arrêtés municipaux du 26 juin 1998 et du 29 juin 2020 interdisant tout bruit troublant la tranquillité des habitats sont abrogés et remplacés par ce qui suit.

Article 2 : Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que leur animal ne trouble de manière répétée et continue la tranquillité du voisinage, par leurs hurlements ou aboiements.

Article 3 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc ... peuvent être effectués uniquement les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.

Article 4 : Il est formellement interdit d'utiliser une tondeuse, une débroussailleuse ou tout autre engin à moteur thermique ou électrique, les dimanches et jours fériés.

VIE ADMINISTRATIVE



URGENCES

Urgences médicales - SAMU : 15
Pompiers : 18
Police ou gendarmerie : 17
Police municipale et intercommunale : 01 69 78 32 96

Appel unique (transféré sur les portables des agents de service) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

VEOLIA

Urgences eau potable : 09 69 36 04 00

SYORP

Eaux usées : 08 05 29 20 90

Communauté de commune Entre Juine et Renarde

2 rue des Hêtres Pourpres
91580 ETRECHY
Tel : 01 83 63 70 90
<http://www.entrejuineetrenarde.org>

Horaires d'ouverture :
Lundi : 15h à 18h
Du mardi au vendredi : 9h à 12h et 15h à 18h
Samedi : 9h à 12h

Les déchets

Ordures ménagères : Le mardi après-midi
Les emballages : Le vendredi matin
Les déchets verts : Selon le calendrier distribué et disponible en Mairie.

Déchèteries :
Saint-Chéron : 06 82 38 07 02
Egry : 06 73 21 15 16
Etrechy : 01 69 74 23 50

JARDINAGE ET VOISINAGE

Tondeuses, tailles-haies et autres outils thermiques ont la fâcheuse tendance à faire du bruit. Alors, respectez la tranquillité du voisinage en observant les heures et jours d'interdiction.

Autorisé les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 et interdit le dimanche et jours fériés.

SECURITE DES ENFANTS

Pour la sécurité de nos enfants, lors de leur promenade dans le parc de la mairie, les chiens doivent être tenus en laisse.

SANTÉ

Téléphones utiles

Hôpital d'Arpajon : 01 64 92 92 92
Hôpital d'Etampes : 01 60 80 76 76
Centre antipoison : 01 40 05 48 48
SOS Médecin : 08 26 88 91 91

Cabinets groupés infirmiers d'Étrechy

5 pl Général de Gaulle
01 69 92 23 66
4 bd des lavandières 01 60 80 31 23
11 rue du Martrois 01 60 80 31 44
2 rue A de Musset 01 69 94 04 96

Services Sociaux

Circonscription Etampes 01 69 16 14 25
Relais Assis. Maternelles 01 60 82 62 53

Autres services

VEOLIA 01 69 90 71 47
ERDF 09 72 67 50 91



LES ENTREPRISES SUR LA COMMUNE



Responsable de publication : Christian GOURIN - Rédaction : Stéphanie DAUPHIN, Christian GOURIN, Annick GOURIN, Vincente HERVAS